

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt et deux, le sept du mois de février à vingt heures et trente minutes,  
Se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric DELESTRE, Maire.

**Présents**: M. Frédéric DELESTRE, M. Francisco GONCALVES, MME Dominique RONCE, Mme Roselyne RENAUDIN Sébastien EVAÏN, M. Vincent KINDMANN, M. Driss ESSADIKI, MME Stéphanie LUCAS, M. Yannick LEFEBVRE, M. Emmanuel LEFEVRE, M. Alain GALET, Mme Céline THIBAUT formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : M. Christian QUOILLAULT donne pouvoir à M. Emmanuel LEFEVRE  
M. Michel BLAU donne pouvoir à M Frédéric DELESTRE

**Absente** : MME Véronique LE PEROUX

**Secrétaire de séance** : MME Céline THIBAUT

### **ORDRE DU JOUR :**

- Compte rendu des décisions prises par le Maire
- Retour d'information sur les RDVB avec la Préfecture ainsi que le Département
- Délibération pour une demande de subvention (pompe à chaleur)
- Délibération pour une demande de subvention au FDI pour aménagement du stade
- Informations COMCOM
- Renouvellement de l'adhésion 2023 à ELI
- Abonnement la Gazette

Monsieur le Maire ainsi que son Adjoint M GONCALVES Francisco ont assistés à la célébration des vœux du Président du département.

Les vœux de la commune se sont déroulés le vendredi 20 janvier 2023 avec la participation des nouveaux habitants.

Les entretiens individuels du personnel ont été effectués.

M le Maire et le Conseil Municipal ont décidés d'achetés du petit outillage pour l'agent technique de la commune.

M le Maire informe le Conseil Municipal que le système de chauffage (pompe à chaleur) du logement social est tombé en panne.

Une demande de subvention a été établie au titre de la DETR/DSIL.

Le délai de la réparation est de quatre mois, en attendant des chauffages électriques ont été installés.

### **OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POMPE A CHALEUR**

Monsieur le Maire expose le projet suivant : Remplacement de la pompe à chaleur

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 9 154.89 H.T.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat

- **adopte le projet** – remplacement de la pompe à chaleur - **pour un montant de 10 985.87 € T.T.C.**

- **plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	Montant	Taux %
Travaux	9 154.89€	10 985.87€	Etat- DETR	1 464.79€	20
			Etat- DSIL	5 859.12€	60
			Département		
			Autres		
			Autofinancement	1 830.98€	
Total	9 154.89€	10 985.87€	Total	9 154.89€	

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération de et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération. Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote **POUR** à l'unanimité :

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Une réunion de bilan annuel s'est déroulée en présence de l'Adjudant BOUEDEC qui est notre référent de la gendarmerie d'Illiers-Combray. Il informe que la gendarmerie à effectuée 282h de présence sur la commune en 2022. Une communication sera effectuée sur les réseaux sociaux.

Un état des lieux des consommations de l'éclairage public a été effectué.

Le coût pour l'année 2022 est de la somme de 6 030.00€ dans le cadre du transfert des compétences des réseaux secs à la Communauté de Commune.

Pour rappel l'entretien et effectué à la demande de la Communauté de Commune par SYNELVA. Ils interviennent 4 fois par an en cas de réparation.

La Communauté de Commune prend en charge 50% du cout des réparations.

Un rendez vous a été pris avec les services de la Préfecture et le Président du Conseil Départemental le 17 mars 2023.

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal de sa participation le 31 janvier 2023 au débat d'orientation du Département à l'horizon 2040.

La fédération de rugby demande l'homologation du stade. Des aménagements doivent être effectués pour la mise aux normes.

Une demande de subvention peu etre demandée au département au titre du FDI à la CAF.

Le conseil Municipal vote **POUR** à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion du Conseil Communautaire qui s'est déroulé le 30 janvier 2023,

Une taxe GEMAPI sera appliquée dès l'année 2023 sur la taxe foncière.

Des réunions s'organiseront au sein de la Communauté de Commune sur le transfert des compétences de l'eau.

Le Conseil Municipal décide de renouveler pour l'année 2023 l'adhésion à ELI et l'adhésion à l'abonnement du journal La Gazette.

Deux courses cyclistes sont prévues sur la commune de Magny le 12 mars et le 26 mars 2023.

Monsieur le Maire organise avec le Conseil Municipal, le repas des aînés qui se déroulera le 02 avril 2023. Les invitations ont déjà été distribuées auprès de nos administrés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 23 h 00.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signés au présent registre les membres présents

Le Maire,

Le secrétaire,

Les conseillers municipaux